

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE de SAINTE-REINE

561, route de Sainte-Reine

73630 SAINTE-REINE

04-79-54-82-45

mairie@saintereine73.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-REINE

Séance du mardi 20 mai 2025 à 18 heures 30.

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi 20 mai 2025 à 18 heures 30 en session ordinaire à la Mairie.

Date de la convocation au Conseil Municipal : 15/05/2025.

La séance est ouverte par M. FERRARI Philippe, Maire, qui procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Etaient présents :

FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERIER Marine, PERRIER Mathieu, PRAVERT Mikaël, RIVOLLET Yves, VIBERT Annie,

Étaient absents ou excusés :

LEXTRAIT Emmanuel, SAMSON Aurélie, GACHET Stéphanie, MATKOVIC-PELLERIN Jessica,

Madame VIBERT Annie est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal ainsi que les délibérations prises au cours de la séance du 28/03/2025 sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

1/ Convention avec le SIVOM « Jeunesse Familles des Bauges » pour le règlement d'une contribution globale en une fois pour le financement du projet du gymnase intercommunal

Après échanges entre le SIVOM Jeunesse Familles des Bauges et la commune de Sainte Reine, il a été convenu que la contribution globale de cette commune pour le financement du projet de gymnase intercommunal soit payée en une seule fois en 2025, pour un montant de 10 2207.94 €. Afin d'acter ce fonctionnement et ses modalités, une convention doit être conclue entre le SIVOM et la commune, validée par délibération des deux structures.

Un projet de convention est présenté en séance et il est proposé à l'assemblée délibérante de la valider et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- Approuve la convention entre le SIVOM Jeunesse Familles des Bauges et la commune de Sainte Reine, annexée à la présente délibération, pour le règlement de la contribution globale en une fois.
- Autorise M. le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2/ Approbation du marché d'aménagement du lotissement de 8 lots suite à la commission appel d'offres du 13/05/2025

Monsieur FERRARI Philippe, Maire, indique aux membres de l'assemblée qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le journal d'annonces légal : le Dauphine Libéré le 31/03/2025 et sur le profil acheteur de la commune en vue de la passation d'un marché pour les travaux.

Compte tenu du montant estimé de l'opération la consultation a été organisée sous la forme d'une procédure adaptée.

Après dépouillement et analyse des offres reçues, Monsieur FERRARI Philippe, propose de retenir l'offre présentée par l'entreprise Eiffage TP, pour un montant de 189 854.69 € HT.

Monsieur Le Maire précise qu'il revient au conseil municipal de l'autoriser à signer le marché correspondant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser, Monsieur le Maire, à signer le marché pour les travaux d'aménagement d'un lotissement de 8 lots avec l'entreprise Eiffage TP, pour un montant de 189 854.69 € HT.

- DECIDE d'autoriser, Monsieur le Maire, à signer tous les documents relatifs à ce marché de travaux.

3/ Travaux d'aménagement de la Chapelle d'Epernay

Mr le Maire expose au conseil municipal que nous avons obtenu une subvention au titre du Fonds de concours de Grand Chambéry et que nous devons faire les travaux au plus vite afin de l'obtenir. Des demandes de devis sont en cours.

Pas de délibération prise, à voir au prochain conseil municipal.

4/ Travaux appartement gîte n°2

Mr le Maire expose au conseil municipal que le plombier et l'électricien font des travaux afin de mettre au norme le gîte n° 2. Des travaux de rafraîchissement de l'appartement sont envisagés au vu du départ du locataire actuel.

5/ Décision modificative n° 1 : Budget annexe du lotissement

Etape budgétaire : Décision modificative N° 1

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
1641/16	Emprunts en euros	Invest.	D				12 840.44 €	0.10 €	0.10 €
3354/040	Etudes et prestations de services	Invest.	R				16 047.29 €	0.10 €	0.10 €

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	12 840.44 €	0.10 €	0.10 €
Recettes	16 047.29 €	0.10 €	0.10 €
Différence (D-R)	-3 206.85 €	0.00 €	0.00 €

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

6/ Questions diverses

Mr le Maire expose au conseil municipal que des devis ont été demandé pour refaire la signalisation du marquage au sol sur les secteurs de : Routhennes / Epernay / Chef-Lieu. Le devis de l'entreprise Axialis est retenu.

Madame Perier Marine propose au conseil municipal d'acheter un drapeau pour la commune via le Souvenir Français afin que les enfants de l'école primaire soient présents aux cérémonies organisées devant les Monuments aux morts et plus particulièrement le 8 mai et le 11 novembre.

Il est proposé à l'entreprise SAS Kap Lozano de demander une coupure lumineuse du Kiosque de 23 heures à 5 heures afin d'éviter la pollution lumineuse.

Dates des prochaines manifestations :

- ❖ **13-14-15 juin** : Rallye de printemps (3^{ème} édition) - cavaliers et attelage. Organisé par la *Cavalerie du Val Coisin* à *La ferme d'Emilien*
- ❖ **28 juin** : gymnase (pose de la première pierre)
- ❖ **6 ou 13 juillet** : four d'Épernay
- ❖ **24 juillet** : concert argentin dans l'église par Carlos Mozetic et Alejandro Pittis
- ❖ **27 juillet** : Vide grenier (comité d'animation)
- ❖ **2 août** :
 - L'Etape du Tour (amateurs) de 7 h 15 à 11 h environ
 - 8^{ème} étape Tour France féminin (Chambéry - Saint-François-Longchamp de 13 h 45 à 15 h 30 environ)
- ❖ **13 septembre** : Apéro des habitants
- ❖ **16 novembre** : Repas des aînés

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 30.

Secrétaire de Séance,
Madame VIBERT Annie



Le Maire,
Philippe FERRARI

